



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Entreprises: Val-d'Oise

Question écrite n° 35934

Texte de la question

Mme Marie-France Lecuir attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le respect du droit du travail dans une entreprise du Val-d'Oise. Le journal Le Parisien libere, edition du Val-d'Oise des 10 et 11 janvier 1988, a rendu compte d'une condamnation par le tribunal correctionnel de Paris du P-DG de la societe France Protection Service, dont le siege est a Paris et dont l'activite s'exerce a partir d'un etablissement situe a Ermont, dans le Val-d'Oise. Cet etablissement occuperait plus de cent salaries. Ce P-DG a ete condamne pour « avoir mis obstacle a la mission d'un inspecteur du travail » et pour « default de declarations relatives a l'occupation du personnel ». Elle lui demande de bien vouloir la tenir informee des suites qui ont pu etre donnees a la decision judiciaire tendant au retablissement de la legalite au sein de cette entreprise.

Texte de la réponse

Reponse. - tout particulier au strict respect de la legislation sur le travail, peut indiquer que l'autorite judiciaire a reserve aux proces-verbaux etablis par l'inspection du travail dans l'affaire evoquee, ainsi qu'a la condamnation intervenue, une suite appropriee. Mais, dans la mesure ou l'article 139-1 du reglement de l'Assemblée nationale dispose que les questions ecrites ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel a l'egard de tiers nommement designes, il sera repondu directement a l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [Mme Lecuir Marie-France](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35934

Rubrique : Gardiennage

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 421

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2060